



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Le 1^{er} avril de l'an deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 mars 2019

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, GROS Muriel, RABEYRIN David, GACHET Chantal

Membres absents : CHAMBON Valérie, NOWACZYK Claire, MONTELMARD Gérard, PAGANOTTO Aurélie, PERRIER Marc,

Ouverture de la séance : 20h05

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 4 février 2019

> Mis aux voix le procès-verbal du 4 février 2019 est adopté à l'unanimité (ABSTENTION : RABEYRIN David)

DECISIONS

Pas de décisions

COMMANDE PUBLIQUE

1/ Enfouissement des réseaux secs Rue du Pont de bois – Montée du Rochain

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'enfouissement des réseaux secs de la Rue du Pont de Bois –Montée du Rochain (Eclairage public – basse tension – FT)

2/ Eclairage public de la Côte bergère

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve la réfection de l'éclairage public de la Cote Bergère

3/ Convention pour la campagne de stérilisation des chats errants

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve la convention avec l'ACAMA à compter de l'année 2019

FINANCES LOCALES

1/ Compte de gestion 2018

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve le compte de gestion 2018

2/ Compte administratif 2018

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve le compte administratif 2018

3/ Affectation des résultats 2018

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve l'affectation des résultats 2018 sur le budget 2019

4/ Vote des taux 2019

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2019

5/ Subventions 2019

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve les subventions 2019 aux associations

6/ Dispositif Profession Sport

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Approuve ce dispositif et précise les conditions d'attribution des subventions aux associations Judo Club et Tennis au titre de 2019

7/ Budget 2019

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (CONTRE : RABEYRIN David, ABSTENTION : GACHET Chantal)
- Approuve le budget 2019

FONCTION PUBLIQUE

1/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} mai 2019 (13/35h)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01/05/2019

2/ Formation dans le cadre d'un PEC –prise en charge financière

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le financement d'une formation dans le cadre d'un PEC

La séance est levée à 21h 20